

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 31 mars 2017

Date de convocation : Le 22 Mars 2017  
Date d'affichage : Le 28 avril 2017  
Nombre de conseillers : En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an deux Mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Madame Elisabeth ETEVE, Monsieur Didier PATTE, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame Christelle LECLERCQ, Madame Maria-Hélène PAULINO, Madame Virginie DECAUDIN, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame Céline NOWACZYK, Monsieur Frédéric POIGNANT, Madame Audrey SUROWIEC formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Virginie RANSON

Madame Audrey SUROWIEC donne pouvoir à Mme Maria-Hélène PAULINO

Monsieur Claude Hémon a été élu secrétaire de séance.

\* \* \*

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. M Loeuillet apporte une rectification concernant la ligne jaune pour délimiter l'espace public qui n'a pas été réalisée à l'école de Bernaville mais à Auxi-le-Château.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### Vote du compte administratif 2016

**Mme ETEVE** donne lecture du compte administratif de l'année 2016 qui se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes	40 349.48 €
	Dépenses	36 794.12 €
Soit un excédent d'exploitation de		3 555.36 €
Section d'investissement	Recettes	137 859.60 €
	Dépenses	317 389.17 €
Soit un déficit d'investissement de		179 529.57 €

**M. DE SAINT RIQUIER**, s'étant retiré, **M. SOMON** fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 13 voix.

#### Vote du compte de gestion 2016

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du service assainissement de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	1 029 459.00 €	71 678.00 €	1 101 137.00 €
Recettes nettes	137 859.60 €	40 349.48 €	178 209.08 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	1 029 459.00 €	71 678.00 €	1 101 137.00 €
Dépenses nettes	317 389.17 €	36 794.12 €	354 183.29 €
Résultats de l'exercice			
Excédent		3 555.36 €	
Déficit	179 529.57 €		175 974.21 €

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,  
Après en avoir délibéré  
Le Conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

#### Affectation du résultat 2016

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2016,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Chiffre à prendre en compte
Investissement	615 374.82€		- 179 529.57 €	435 845.25 €
Fonctionnement	-1 067.18 €	0,00€	3 555.36 €	2 488.18 €

Le résultat est affecté de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2016	2 488.18 €
Restes à réaliser en dépenses	0.00 €
Solde affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	2 488.18 €
Solde affecté à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	435 845.25 €

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

### Vote du budget assainissement 2017

Madame ETEVE, adjointe aux finances donne lecture de la proposition de budget primitif assainissement 2017.

Section d'exploitation	Recettes	76 111.00 €
	Dépenses	76 111.00 €
Dont excédent reporté		2 489.00 €
Section d'investissement	Recettes	979 564.00 €
	Dépenses	979 564.00 €
Dont excédents reportés		435 846.00 €

Mme ETEVE informe qu'à la demande de M le trésorier adjoint, il faut amortir la station d'épuration pour une valeur de 1 662 334.59 €. Elle propose de l'amortir pour 60 ans soit un montant de 27 705.60 € de 2017 à 2077.

### BUDGET COMMUNAL

#### Vote du compte administratif 2016

Madame ETEVE, adjointe aux finances donne lecture des résultats du compte administratif 2016 du budget général

Section de fonctionnement	Recettes	875 076.30€
	Dépenses	492 797.96€
Section d'investissement	Recettes	114 726.21€
	Dépenses	1 062 541.30€
Et Restes à réaliser en section d'investissement	Dépenses	193 132.00€
	Recettes	220 000.00€

M. DE SAINT RIQUIER, s'étant retiré, M. SOMON fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 13 voix.

#### Vote du compte de gestion 2016

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	1 492 058.00€	1 463 119.00€	2 955 177.00€
Recettes nettes	114 726.21€	875 076.30€	989 802.51€
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	1 492 058.00€	1 213 757.00€	2 705 815.00€
Dépenses nettes	1 062 541.30€	492 797.96€	1 555 339.26€
Résultats de l'exercice			
Excédent		382 278.34 €	
Déficit	947 815.09 €		565 536.75 €

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 à l'unanimité.

#### Affectation du résultat 2016

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Restes à Réaliser		Chiffre à prendre en compte
				Dépenses	Recettes	
Investissement	89 472.54 €		-947 815.09 €	193 132.00 €	220 000.00€	- 858 342.55 €
Fonctionnement	623 240.46 €	0.00 €	382 278.34 €			1 005 518.80 €

L'affectation sera la suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2016	1 005 518.80€
Restes à réaliser en dépenses	193 132.00 €
Restes à réaliser en recettes	220 000.00 €
Solde affecté au déficit d'investissement Reporté D 001	858 342.55 €
Solde affecté au 1068	831 474.55 €
Solde disponible affecté à l'excédent de fonctionnement reporté	174 044.00 €

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

### Vote des taxes locales 2017

Le Maire propose, à l'assemblée, après avis de la commission des finances de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Le produit en résultant s'élèvera donc à 233 921,00€. Les taux se décomposent comme suit :

Taxe d'habitation : 7,91 %

Taxe foncière (bâti) : 18,51 %

Taxe foncière (non-bâti) : 30.36 %

Vote pour à l'unanimité

### Vote des tarifs des régies

Mme ETEVE propose à l'assemblée les tarifs de location de l'année 2017

#### **Location de la salle des Loisirs**

**A compter du 1<sup>er</sup> avril 2017**

	Grande salle		Petite salle		Les deux salles	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Habitants	184,00	215,00	102,00	143,00	225,00	265,00
Associations*	Gratuit la 1 <sup>ère</sup> fois,		forfait de 90.00€ la 2 <sup>ème</sup>		fois, puis tarif normal	
Extérieurs	388,00	470,00	225,00	265,00	460,00	510,00

\*Associations de BERNAVILLE uniquement

Location des couverts : 0,80€

Location des coupes : 0,40€

Location des tables rondes : 9,00€ pour les habitants de BERNAVILLE ;  
10,00€ pour les extérieurs.

Les tarifs des cautions restent inchangés.

Photocopies : 0,20€

#### **Autres locations**

Petit camion	25,00€
Semi-remorque (outillage)	75,00€
Pizza-Yolo (au mois)	30,00€
Friterie (au mois)	35,00€
Camion de vêtements (deux fois par mois)	30,00€

	Tarifs habitants	Tarifs extérieurs
Halle de marché		
Expositions		150.00€
Fêtes privées	250.00€	400.00€

Vote pour à l'unanimité.

### Vote des subventions aux associations 2017

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions allouées aux associations pour l'année 2017 :

ACPG-CATM	250 €
Amicale des Anciens Elèves	1 218€
Amicale des sapeurs-pompiers	2 100 € (dont 1000 € subvention exceptionnelle)

Club de l'amitié	335 €
Collège du Bois l'Eau	90 €
Comité des fêtes	3 600 € (dont 500 € subvention exceptionnelle)
Alcool, Ecoute Joie Santé	100 €
Don du Sang	250 €
Judo Club	1 300 €
Ping Pong Club	3 000 €
Sporting Club	2 600 €
Activités Manuelles	200 €
Croix Rouge	650 €
Banque Alimentaire	1 000 €
Coopérative scolaire	1 940 €
Foyer « Joyeux »	70 €
Com' en rires	355 €
Amis et élus du Bernavillois	400 €
Non affecté	542 €
<b>Total</b>	<b>20 000 €</b>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions accordées.

#### Vote du budget principal primitif 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETEVE, adjointe aux finances, qui présente le projet de budget primitif 2017 concernant la commune :

	<b>Section de fonctionnement</b>	
	Recettes	1 078 175.00 €
Dont	Excédent antérieur reporté	174 044.00 €
	Dépenses	1 078 175.00 €
	<b>Section d'investissement</b>	
	Recettes	2 439 346.55 €
Dont	excédent antérieur reporté	858 342.55 €
	Dépenses	2 439 346.55 €

Le budget communal primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### Demande de subvention (DETR) pour la déconnexion des eaux pluviales

Le Maire informe à l'assemblée que dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de DETR, les dépenses de voirie et espaces verts ne sont pas prises en charge.

Ce dernier présente à l'assemblée le nouveau plan de financement revu suite aux observations de la Préfecture pour un montant total de travaux de 549 905.00 € HT pouvant être subventionné à hauteur de 20 % soit 87 749.40 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement.

#### Achat du Sulky

Le Maire informe l'assemblée que la famille MATULA accepte de vendre la parcelle G105 pour une surface de 918m<sup>2</sup> où siège le café bar PMU tabac « le Sulky » au prix de 125 000.00 €, auxquels s'ajouteront les frais notariés à la charge de la commune. Cette acquisition permet d'éviter la désertification rurale et de conforter le nombre de commerces du centre bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre.

#### Achat de la licence IV

Le maire expose à l'assemblée que Mme DELGOVE, ancienne gérante du bar tabac PMU « le Sulky » est propriétaire de la licence IV attachée à l'établissement et souhaite la vendre pour 4 000.00 €. Cette licence présente l'intérêt de pouvoir être utilisée par le nouveau gérant du Sulky. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### Indemnités des Elus

Le maire informe l'assemblée qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique, soit l'indice 1022 :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en référence au montant du traitement brut annuel de 46 170.84 €
- au 1<sup>er</sup> février 2017, en référence au montant du traitement brut annuel de 46 447.88 €

Et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les indemnités de fonction des élus devront être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique, soit l'indice 1027, en référence au montant du traitement brut annuel de 46 672.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### Dépenses à imputer au compte « Fêtes et Cérémonies »

M le maire informe qu'une délibération doit être prise précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire. Il est proposé à l'assemblée de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant un trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations.
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos),
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres et manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### Délégation de pouvoir en matière immobilière

Le maire informe l'assemblée qu'à la demande de Maître COUVREUR, une délibération portant délégation de pouvoirs en matière immobilière doit être prise car celle-ci n'est pas mentionnée dans la délibération du 12 mai 2015, relative aux délégations du conseil municipal au Maire afin de réitérer la convention de servitude avec ENEDIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### Tenue du bureau de vote des élections présidentielles

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017, et que le bureau est ouvert de 8h00 à 19h00.

#### Tours de garde du 23 avril 2017

De 8h00 à 10h45	Claude HEMON - Laurent SOMON - Frédéric POIGNANT
De 10h45 à 13h30	Didier PATTE - Hervé LOEUILLET - Christelle LECLERCQ
De 13h30 à 16h15	Audrey SUROWIEC - Maria-Hélène PAULINO - Charles DE SAINT RIQUIER
De 16h15 à 19h00	Céline NOWACZYK - Guy LARGY - Virginie DRUINAUD

#### Tours de garde du 7 mai 2017

De 8h00 à 10h45	Laurent SOMON - Frédéric POIGNANT - Stéphane DUBOIS
De 10h45 à 13h30	Didier PATTE - Hervé LOEUILLET - Christelle LECLERCQ
De 13h30 à 16h15	Audrey SUROWIEC - Maria-Hélène PAULINO - Gérard DE SAINT RIQUIER
De 16h15 à 19h00	Céline NOWACZYK - Guy LARGY - Virginie DRUINAUD

### QUESTIONS DIVERSES

**M. de DE SAINT RIQUIER** présente à l'assemblée les conditions de renouvellement du contrat fourrière proposé par le refuge de Buigny-Saint-Maclou. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une charge obligatoire qui incombe aux communes. Le montant dû par la commune s'élève à 726.70 € soit 0.65 cts par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention ainsi que le montant dû par la commune.

**M. DE SAINT RIQUIER** présente à l'assemblée la convention relative au financement des travaux d'installations d'une borne de recharge de véhicules électriques, rue Raphael Duprez. Le montant de l'opération s'élève à 14 400.00 € TTC, la commune participe au financement en versant à la Fédération Départementale d'Energie une contribution fixée forfaitairement à 3 600.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le financement et autorise M. le Maire à signer la convention.

**M. HEMON** présente un devis de M BIBLOCQUE pour fabrication et pose d'un portique composé de 2 portes coulissantes qui sera installé sur le sas couvert de l'Usine afin d'éviter les vols de marchandises et permettra aux associations caritatives de ne pas empiéter sur le domaine sportif. Cette réalisation s'élève à 3 936.00 € TTC.

**M. DE SAINT RIQUIER** informe que le Conseil Départemental dans le cadre de la nouvelle implantation territoriale de ses services d'exploitation routière met en vente les locaux 13 rue du Meillard pour un montant de 92 400.00 €. Le conseil municipal décide d'étudier l'offre.

**M. DE SAINT RIQUIER** présente les différentes fresques proposées par M LAGACHE et

précise que la FDE ne subventionne que l'embellissement de 2 transformateurs sur les 7 à hauteur de 2000 €.

**M. DE SAINT RIQUIER** informe que M. DENIER cède à titre gracieux à la commune la concession n° 386 emplacement 180 de l'ancien cimetière rue Crépin.

**M. DE SAINT RIQUIER** informe que la commune d'Haucourt (près de Roye) fait un appel aux dons car celle-ci est condamnée à verser 311 000.00 € à la famille dont l'un des membres a été victime d'un accident mortel lors d'élagage d'arbres dans la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser un don à la commune d'Haucourt de 1 000.00 €.

**M. DE SAINT RIQUIER** informe que les communautés chrétiennes des paroisses Saint Pierre et Saint Paul du Doullennais reçoivent Monseigneur Olivier LEBORGNE Evêque d'Amiens du jeudi 6 au dimanche 9 avril. Dans le cadre de cette visite, les deux équipes de conduite pastorale organisent une rencontre avec l'ensemble des élus des deux paroisses le samedi 8 avril de 11h à 12h30 à Candas.

**M. DE SAINT RIQUIER** informe que la Chapelle de Cottenvillers a été ravagée par les flammes.

**M. DE SAINT RIQUIER** félicite M HEMON pour la réalisation des vitraux à l'Abreuvoir

**M. LARGY** signale que l'horloge de l'église ne fonctionne plus et ne sonne plus.

**Mme DRUINAUD** fait part d'un manque de signalisation route de Canaples en direction de la route d'Amiens.

**Mme DRUINAUD** informe que Mme BOYARD professeur d'histoire de troisième au collège de Bernaville souhaite venir chanter avec ses élèves à la cérémonie du 8 mai.

**Mme LECLERCQ** informe que des plantations ont été volées rue Martin.

**M. DE SAINT RIQUIER** fait part d'un acte de vandalisme à la maison médicale, de la terre a été répandue sur le sol du hall extérieur.

**M. HEMON** informe que quelques panneaux sont sales. M PATTE en informera le personnel technique.

**M LOEUILLET** a rencontré l'entreprise MACQUIGNY Electricité afin de remettre en état le système d'éclairage du jardin de l'Abreuvoir, suite à des dégradations. Il propose deux solutions soit d'enlever toutes les bornes déjà déposées et en remettre seulement 4 dans le fond du jardin ou soit d'enlever toutes les bornes et mettre deux projecteurs sur deux mâts de 3m de haut. Le conseil municipal décide d'accepter la deuxième solution pour un montant de 4 063.20 € et de revoir avec l'entreprise l'emplacement des mâts.

#### **SIEA du Bernavillois**

**M. LOEUILLET** et **M. PATTE** informent que le budget a été voté. A l'ordre du jour, était inscrit la convention d'installation, sur le château d'eau route de Domart, d'une antenne relais par Free mobile en remplacement de celle conclue avec SFR. Tous deux signalent le bruit résultant du vent et intempéries sur l'ancienne antenne relais SFR toujours en place, hors d'état de fonctionnement. Les riverains se plaignant, il serait plus judicieux de la retirer et de ne pas en installer une nouvelle.

**M. DUBOIS** demande si le compte-rendu de la FDE a été reçu. N'ayant pas reçu, il fait part de certains problèmes lors de l'installation des nouveaux compteurs électriques « Linky »

**M. DUBOIS** informe que les dernières dalles du plafond de la salle de loisirs ont été remplacées.

**M. DE SAINT RIQUIER** demande à M. DUBOIS de communiquer les dates des jours de match du SCBP afin d'informer Mme ALIPRE chargée de la tonte.

**M. POIGNANT** informe que les menuiseries au presbytère ont bien été remplacées.

**M. POIGNANT** informe que la petite chapelle située à l'étage au presbytère serait à rénover.

**M. POIGNANT** fait part à l'assemblée que la réderie a lieu le 18 juin jour du deuxième tour des élections législatives. Par conséquent il devra laisser libre accès

au bureau de vote. Il propose de revoir son plan d'évacuation.

M. POIGNANT informe que la chasse aux œufs aura lieu le 17 avril, ainsi que la fête des mères et des pères le 28 mai à la salle de sports, la fête locale le 11 juin, et rappelle la réderie prévue le 18 juin.

**Clôture de la séance à 23h20**

**Le Secrétaire de séance,**

**Claude HEMON**



**Le Président de séance,**

**Gérard DE SAINT RIQUIER**

**P/ Le Maire**

**Didier PATTE**

**3<sup>ème</sup> adjoint**

